

PER I TURISTI STRANIERI: GUIDARE IN ITALIA



Enfants à bord

Tout enfant doit être installé dans un dispositif de retenue adapté à sa taille et à son poids dès la naissance jusqu'à ce qu'il mesure 1,50 m de taille. Au dessus de 1,50 m, les mineurs doivent être attachés par une ceinture de sécurité.

Le conducteur, ou la personne accompagnant l'enfant, est responsable en cas de non-respect des règles concernant les dispositifs de retenue (siège-auto, rehausseur ou ceintures de sécurité).

En cas d'infraction: AMENDE de 81 à 326 euros (article 172, alinéa 10, Code de la route).
Retrait de POINTS sur le permis de conduire: -5 (sur un total de 20).

Conseils pour le transport des enfants

1) Utilisez le dispositif de retenue le plus adéquat, qui doit être:

- adapté au poids de l'enfant;
- homologué (affichant l'étiquette d'homologation ECE R 44-04; ECE R 129 prenant en considération non seulement le poids mais aussi la taille de l'enfant).

2) Installez correctement le dispositif de retenue, c'est-à-dire:

- respectez les instructions du constructeur;
- si votre voiture est équipée du système Isofix le siège-auto est plus sécurisé car il se fixe directement sur le châssis de la voiture;
- n'installez pas le dispositif de retenue sur le siège avant, dos à la route, s'il n'est pas possible de désactiver l'airbag (article 172, alinéa 5, Code de la route).

3) Installez correctement l'enfant, c'est-à-dire:

- évitez que les ceintures de retenue passent trop près du cou de l'enfant;
- serrez bien les ceintures de retenue;
- enlevez tout vêtement lourd à votre enfant avant de l'installer dans le dispositif de retenue.

Il est important de savoir qu'un choc à 15 km/h peut se révéler mortel pour un enfant non installé dans un système de retenue approprié. En cas de collision à 56 km/h, un enfant de 15 kg développe une force de 185 kg: il est donc impossible de le retenir dans ses bras.

Les accidents de la route constituent la première cause de mortalité en Europe chez les enfants âgés de 5 à 13 ans: chaque année 12.000 mineurs sont tués sur les routes, dont 5.000 sont des enfants.

Il faut savoir que 40% des enfants Européens est transporté sans dispositif de retenue et que plus de 50% est transporté de manière inadéquate, c'est -à-dire avec des dispositifs de retenue non-homologués, non adaptés pour la taille/poids de l'enfant ou non correctement installés.



PER I TURISTI STRANIERI: GUIDARE IN ITALIA



Classification des dispositifs de retenue

poids / âge	groupe	la place la plus sûre pour l'installation	orientation du siège enfant ou du rehausseur
jusqu'à 10 kg 9 mois environ	groupe 0	banquette arrière	dos à la route
jusqu'à 13 kg 12 à 14 mois environ	groupe 0+	siège passager ou banquette arrière	dos à la route (airbag obligatoirement désactivé)
9 à 18 kg 9 mois à 4 ans environ	groupe 1	siège passager ou banquette arrière	strictement face à la route (airbag obligatoirement désactivé)
15 à 25 kg 3 à 6 ans environ	groupe 2	siège passager ou banquette arrière	face à la route
22 à 36 kg 5 à 12 ans environ	groupe 3	siège passager ou banquette arrière	face à la route

Enfants en moto

On ne peut transporter en motocyclette qu'un seul enfant, âgé au moins de 5 ans, pourvu qu'il soit assis de manière stable et équilibrée. L'enfant doit porter son casque de protection homologué UE.

En cas de transport d'un enfant âgé de moins de 5 ans: AMENDE de 161 à 647 euros (article 170, alinéa 6 bis, Code de la route).

Retrait de POINTS sur le permis de conduire: 0 (sur un total de 20).

Si l'enfant âgé au moins de 5 ans ne porte pas de casque de protection: AMENDE de 81 à 326 euros (article 171, alinéa 2, Code de la route).

Retrait de POINTS sur le permis de conduire: -5 (sur un total de 20).

